



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

CHÂTILLON (JU)



Châtillon, novembre 2023

Bulletin municipal N°09

COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTILLON

RÉCEPTION MUNICIPALE

**Jeudi 7 décembre 2023 à 19h00
à la salle communale**

Toute la population du village est invitée à rejoindre les nouveaux habitants, les jeunes devenus citoyens, les diplômés de l'année et les élus locaux.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion pour partager le verre de l'amitié.

A tout bientôt

Conseil communal

FÉLICITATIONS AUX DIPLÔMÉS 2023

Remise de la récompense communale

Aux apprenti(e)s et aux étudiant(e)s

Si vous avez réussi votre examen de fin d'apprentissage ou d'études dans le courant 2023, nous vous prions de bien vouloir vous annoncer auprès du secrétariat communal, 032 422 37 17, secretariat@chatillon.ch, **jusqu'au 1^{er} décembre 2023**.

Voir sur le site de la commune les conditions d'attributions (<https://chatillon.ch/documents/reglements/>).

Afin de vous remettre votre récompense, le Conseil communal a l'agréable plaisir de vous convier à la réception qu'il organise le

**Jeudi 7 décembre 2023 à 19h00
à la salle communale**

Conseil communal

INFORMATION DE LA CHÂTI-CLIC OUVERTURE DU CARNAVAL

Pour la première fois, la société Châti-Clic fêtera l'ouverture de la saison du carnaval, le 11 du 11 à 11h11, à l'école de Châtillon.

A cette occasion, nous ferons le tour du village en cortège, si le temps le permet évidemment.

Nous servirons une savoureuse soupe à la courge, préparée par nos soins. Il sera possible de la déguster sur place ou à l'emporter si vous apportez votre propre contenant. Une tirelire sera à disposition, merci par avance de votre soutien.

Au plaisir de vous retrouver nombreux et nombreuses afin de fêter cet événement en votre compagnie.

Société Châti-Clic

ENQUÊTE SUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous avons reçu 155 réponses, soit 36,5% des personnes pouvant s'exprimer.

Parmi celles-ci, 53% des réponses sont favorables à la poursuite de l'extinction totale de l'éclairage public.

Néanmoins et afin de répondre à une partie des remarques qui ont été émises, le conseil communal a décidé, dans un premier temps, de laisser l'éclairage du vendredi soir au dimanche matin à 10% de 23h00 à 5h00 dans tout le village.

Les autres jours, une extinction totale de tout le village de 23h00 à 5h00 sera appliquée à l'exception des passages pour piétons et des entrées nord du village. L'éclairage sera également maintenu lors de manifestations ces jours-là.

Une séance d'information sera organisée au printemps 2024 afin de présenter la thématique de l'éclairage public et de répondre aux questions et inquiétudes de la population.

Conseil communal

BROCHURE SUR LES ANCIENNES MAISONS

Les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'acheter la nouvelle brochure sur les anciens bâtiments du village, peuvent la demander à

Mme Eschmann Marie-Jo, Les Places 5, 2843 Châtillon, tél 032 422 38 71.

La brochure est vendue au prix de CHF. 20.-.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT COMMUNAL

Bureau fermé

Le secrétariat communal sera fermé pour 3 semaines durant les fêtes de fin d'année, soit

du 22 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus

Veillez donc prendre vos dispositions si vous devez passer au bureau (la secrétaire ne sera pas joignable durant cette période).

En cas d'urgence, veuillez prendre contact avec M. Mittempergher, maire, au 079 262 69 42

INFORMATION DU SCAV

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) nous demande de relayer une directive concernant l'obligation d'enregistrement et d'identification des animaux.

Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés.

L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux).

Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans la [directive du SCAV](#) disponible sur le site internet du canton ou au secrétariat communal.

PROCHAINE ASSEMBLÉE COMMUNALE PRÉAVIS

L'assemblée communale du budget aura lieu

mardi 12 décembre 2023 à 20h
à la salle communale.

L'ordre du jour sera communiqué ultérieurement.

AGENDA 2023

- **TÉLÉTHON**
Samedi 9 décembre 2023
- **SPECTACLE DE NOËL**
Vendredi 15 décembre et samedi 16 décembre 2023
- **FENÊTRE DE L'AVENT À LA CÔTATTE (SDEC)**
Dimanche 17 décembre 2023
- **LOTO DES SOCIÉTÉS DE TIR ET FSG**
Vendredi 29 décembre 2023

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

VENEZ PARTAGER L'APÉRITIF
ET LE REPAS DE L'ESPOIR

VOS PÂTISSERIES
SONT LES BIENVENUES

SAMEDI 9 DEC. 2023

« Chaque enfant a le droit de profiter des joies de la vie et de découvrir lui-même les trésors de la nature. Continuez à le faire sourire. Soutenez les malades ainsi que la recherche sur les maladies neuromusculaire et génétiques rares. »

TELÉTHON

UN GRAND MERCI
POUR VOTRE SOUTIEN !

REBEUVELIER: DÈS 10H30 | Restaurant Croix-Blanche

COURTÉLLE: DÈS 11H30 | Hangar des sapeurs-pompiers

-> TRADITIONNELLE SOUPE AUX POIS

CHÂTILLON: DÈS 18H00 | Halle de gym -> SOIRÉE RACLETTE

PARCELLEN / ANNEE 2023/2024